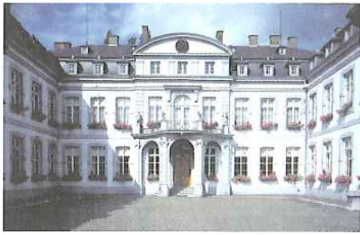


GOVERNEMENT



PROVINCIAL DE NAMUR
Centre Provincial de Crise

Votre contact: Michaël GEMENNE

Conseiller missions fédérales

Service sécurité civile

Gouvernement provincial de Namur

info.crise@gouv-namur.be

Communiqué de presse n°2:

Mardi 22 mars 2016

Voici un communiqué de Monsieur le Gouverneur de la province de Namur :

Le Gouverneur de Namur a transmis ce matin aux bourgmestres de la province une circulaire (ci-jointe) adaptée au niveau 4 d'alerte terroriste préconisant des mesures à prendre localement en fonction des circonstances et de leur évaluation. Parmi celles-ci figurent notamment celles relatives à l'annulation des grands rassemblements et des sorties scolaires et parascolaires. La population est quant à elle invitée à se conformer à toutes recommandations faites par les autorités fédérales ou autres et notamment à privilégier les contacts téléphoniques entre postes fixes et l'usage des sms. Pour obtenir des informations, le centre d'appels fédéral joignable au 1771 doit être privilégié aux numéros d'urgence 112, 100 et 101, ces numéros devant être réservés aux appels d'urgence.

Le Comité de coordination provincial demeure en contact avec le centre de crise fédéral.

Le Comité de coordination provincial se réunira à nouveau à 16 h 30.

-----Fin du communiqué -----